DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

_____

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

_____

Convocation du :
27 août 2026

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE DE

CORANCEZ ET VER-LÈS-CHARTRES

_____

Corancez :
- 3 titulaires
- 2 suppléants

Ver-lès-Chartres :
- 3 titulaires
- 2 suppléants

Nombre de membres :
- en exercice : 10
- présents : 10
- votants : 10

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 31 AOÛT 2026

Le lundi 31 août 2026, à 19 heures, les membres du comité syndical, légalement convoqués le 27 août 2026, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Madame Delphine BRAULT, Présidente.

Etaient présents en qualité de membres titulaires :
Mesdames Delphine BRAULT, présidente, Virginie LESAINT, vice-présidente et Joëlle SILLY, et Messieurs Stéphane BOURGEOIS, Alain CHOUPART et Max VAN DER STICHELE

Étaient présents en qualité de membres suppléants :
Mesdames Magalie GRÉGO, Gaëlle LEBÉ et Claire NGUYEN, et Monsieur Joffrey PINAULT

Secrétaire de séance : Monsieur Joffrey PINAULT

La séance du comité syndical est ouverte sous la présidence de Madame Delphine BRAULT, Présidente, à 19h02.

A été invitée et assiste à la séance, Madame Fabienne CHADRON, directrice de l'école.

Monsieur Joffrey PINAULT est désigné secrétaire de la présente séance.

Madame la Présidente demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du procès-verbal du comité syndical du 6 juillet 2026.
Aucune remarque n'est élevée, donc Madame la Présidente soumet le procès-verbal au vote.
Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2026.

Madame la Présidente rappelle l'ordre du jour de la présente séance du comité syndical :

- Points délibératifs :
  - Présentation du rapport social unique 2024
- Points d'information :
  - Point école
  - Point ressources humaines
  - Point travaux
  - Questions diverses

I. POINTS DÉLIBÉRATIFS

1. 2026-019 : PRÉSENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

Madame la Présidente expose le point qui suit.

Madame la Présidente indique que le bilan social, élaboré chaque année par les collectivités locales et leurs établissements publics, dresse un état des lieux de la situation du personnel dans la collectivité au 31 décembre de l'année écoulée. Il permet de récapituler des données chiffrées relatives aux différentes caractéristiques du personnel telles que les effectifs, le temps de travail, la rémunération, les conditions de travail, la formation et les droits sociaux selon une liste d'indicateurs déterminée, à partir desquels peuvent

être établies les lignes directrices de gestion (LDG) qui définissent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque collectivité territoriale.

Les bilans sociaux de l'année 2024 de toutes les communes du département, réalisés sur une plateforme mise à disposition par le centre de gestion en 2025, ont été compilés et ont fait l'objet d'une étude restituée il y a peu en comité social territorial, afin de situer sa collectivité parmi les autres au 31 décembre 2024.

Au niveau des effectifs, le SIVOS compte 4 agents, 3 fonctionnaires et 1 contractuel permanent, toutes des femmes à temps non complet en catégorie C, et dont l'âge moyen des agents permanents est de 47,5 ans. Sur les mouvements, aucune arrivée et aucun départ d'agent permanent n'ont été constatés. Il n'y a pas eu d'évolution professionnelle en 2024, c'est-à-dire ni promotion interne ou avancement de grade, ni lauréat de concours ou d'examen professionnel. Aucune sanction disciplinaire n'a été prononcée, ce qui ne concerne d'ailleurs que 4 % des collectivités dans le reste du département d'Eure-et-Loir. Concernant le budget, les charges de personnel représentent 63,59 % des dépenses de fonctionnement, soit 121 534 € sur 191 121 €, alors qu'elles se stabilisent autour de 32 % dans le reste du département. La part du régime indemnitaire des agents permanents est de 6,6 %, alors qu'elle s'élève plutôt à 17 % dans le reste de l'Eure-et-Loir. Sur l'absentéisme, aucune absence médicale de contractuels n'a été constatée, contre environ 7,6 jours dans le reste du département, mais une moyenne de 79,3 jours d'absence médicale par fonctionnaire a été comptabilisée en 2024, contre 13,8 jours dans le reste de l'Eure-et-Loir. Le SIVOS n'a déclaré aucun accident du travail, là où environ 16 % des collectivités euréliennes en ont déclaré. Aucun travailleur handicapé ne fait partie des effectifs, alors qu'ils représentent un peu plus de 13 % dans le reste du département, sachant que l'obligation d'emploi concerne les collectivités de plus de 20 agents à hauteur de 6 % de l'effectif. 7 jours de formation ont été suivis en 2024, alors que 37 % des agents dans le reste de l'Eure-et-Loir ont suivi au moins 1 jour de formation. L'action sociale est assurée par le CNAS, association nationale loi 1901. Sur les relations sociales, 3 jours de grève ont été recensés en 2024, là où 7 % des collectivités euréliennes ont été concernées par des grèves, soit 17 jours de grève en moyenne par collectivité.

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- PREND ACTE de la présentation du rapport social unique du SIVOS de Corancez et Ver-lès-Chartres portant sur l'année 2024 et de l'avis émis par le Comité Social Territorial lors de sa réunion du 22 juin 2026.

Fin des points délibératifs : 19h09

II. POINTS D'INFORMATION

1. POINT ÉCOLE

Madame CHADRON remercie vivement l'ensemble des élus et des agents techniques des deux collectivités, ainsi que les enseignantes qui ont œuvré pour le réaménagement de l'école, qui paraît beaucoup plus accueillante qu'auparavant, et n'attend plus que les enfants.

Madame CHADRON indique que les familles sont invitées à un « café des parents » organisé par l'équipe enseignante et l'association des parents d'élèves à l'occasion de la rentrée scolaire.

Madame CHADRON invite les élus au premier exercice incendie qui pourrait avoir lieu le 7 septembre.
Monsieur BOURGEOIS indique qu'une date sera calée un mercredi matin afin de former l'équipe à la manipulation du nouveau système d'alarme, et que cette formation devra avoir lieu avant cet exercice.

Madame CHADRON indique ne plus disposer du logiciel Onde depuis un petit moment du fait d'un piratage des serveurs de l'Éducation Nationale, et avoir seulement les panneaux d'affichage et les carnets de liaison à disposition pour communiquer avec les familles dans l'attente du rétablissement du système.
Madame BRAULT demande s'il n'est pas possible d'utiliser Prim'OT.
Madame CHADRON répond que ça n'est pas possible étant donné que Prim'OT doit être alimenté par Onde.

2. ***POINT RESSOURCES HUMAINES***

Madame la Présidente indique que deux agents ont été recrutés pour la rentrée scolaire en renfort et en remplacement de l'agent contractuel qui a quitté ses fonctions, pour l'année complète. Leurs contrats ont été établis et signés après que les offres d'emplois correspondantes aient été publiées pendant au moins un mois sur la plateforme « emploi territorial ». Il est agréable de souligner que ces deux personnes sont déjà très réactives et volontaires.

Madame la Présidente profite de ce point pour remercier les agents et les élus des deux collectivités, ainsi que les enseignantes qui ont donné de leur temps pour le désencombrement, le réaménagement et le nettoyage de l'école. Il est évoqué le fait de profiter du renouvellement de l'équipe pour faire un point sur les attentes relatives au rangement et au ménage, étant donné que cela contribue à l'image renvoyée par l'école.

Monsieur VAN DER STICHELE ajoute qu'il conviendra de remercier les élus de la commune du Coudray ainsi que du SIVOM de Nogent sur Eure, Ollé et Chauffours pour le don de matériel scolaire dont l'école avait besoin en vue de l'ouverture d'une nouvelle classe, et leur proposer une visite du groupe scolaire ainsi aménagé. Il est proposé de prévoir cette visite le mardi 29 septembre à 19h00, à destination également des élus et des agents des deux collectivités du regroupement.

3. ***POINT TRAVAUX***

Madame la Présidente fait part du fait qu'une déclaration de sinistre avait été effectuée durant l'année scolaire passée concernant une porte vitrée fêlée, et suite à la venue de l'entreprise Chartres Miroiterie la semaine dernière, le SIVOS a été destinataire d'un devis qui a été validé par notre assureur, donc les réparations pourront avoir lieu dans les temps à venir.

Mesdames BRAULT et LESAINT font part de rideaux à installer dans la classe nouvellement aménagée, d'une armoire à fixer en hauteur dans la cuisine pour stocker les Projets d'Accueil Individualisés (PAI).

Madame la Présidente indique que la salle de motricité a été partagée avec un espace réservé à la garderie.

4. ***QUESTIONS DIVERSES***

Madame NGUYEN fait part du fait qu'elle pourrait se rendre disponible cette année si un besoin en remplacement de personnel était soulevé.
Mesdames LEBÉ et SILLY ainsi que Monsieur VAN DER STICHELE indiquent qu'ils pourraient l'être aussi, et Monsieur PINAULT ajoute qu'il pourrait se libérer les lundis.

Monsieur VAN DER STICHELE souligne le fait que la question du gaspillage l'avait frappée lorsqu'il avait aidé pour le service de cantine.

Madame CHADRON indique que le premier conseil d'école de l'année aura lieu le lundi 2 novembre à 18h00.

Madame BRAULT propose de prévoir provisoirement la date du prochain comité syndical le lundi 5 octobre 2026 à 19h00.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h54.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre :

Délégués titulaires :

Monsieur BOURGEOIS Stéphane		Madame LESAINT Virginie	
Madame BRAULT Delphine		Madame SILLY Joëlle	
Monsieur CHOUPART Alain		Monsieur VAN DER STICHELE Max	

Délégués suppléants :

Madame LEBÉ Gaëlle		Madame Magalie GRÉGO	
Madame NGUYEN Claire		Monsieur PINAULT Joffrey	